



COMMISSION FEMININES

Réunion du 14 octobre 2025

PV n° 725

Présents : Elodie Diasparra, Jacques Issartel

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Christian Bayle

Courriers : GUC, ISERE FUTSAL, EYBENS, HAUTE TARENTEISE, LA RAVOIRE, VAREZE, DRUMETTAZ, CLAIX, BOURGOIN, PAYS DES COULEURS, NIVOLAS, LA SAVOYARDE, ST PIERRE SPORT, MOIRANS, LAURAFoot COMPETITION, VALLEE DE L'HIEU

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

- **Pour chaque demande**, merci de bien vouloir noter les informations suivantes :
catégorie, niveau, poule, date et numéro du match
- **En cas de problème avec la FMI**, vous devez appeler:
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37

Article 6 de la Charte d'Ethique et de Déontologie du Football de la FFF

« Le Football ne tient nullement compte de considérations politiques, religieuses, idéologiques ou syndicales de ses acteurs. Par leur intégration au sein du monde du Football, ceux-ci acceptent d'adhérer à ce principe et s'engagent à ne jamais utiliser le Football à ces fins-là, chacun devant faire preuve de tolérance à l'égard d'autrui. Un terrain de football, un stade, un gymnase, ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et celui d'autrui. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1er des Statuts de la FFF. »

Article 1 des Statuts de la FFF

*« (...) A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci : - tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical, - **tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale**, - tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande, - toute forme d'incivilité. Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. **Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.** (...) »*

Article 33 - Heures officielles et durée des matchs

Type de Match et catégorie		Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Journée de Championnat (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H 30	12 H 30	12 H 30	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H
	Plage horaire autorisée pour le club recevant Senior F à 8 et à 11	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 14 H 30	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H	10 H – 15 H
Journée de Coupe (Dimanche)	SENIOR F à 8	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H	10 H
	SENIOR F à 11	13 H	13 H	12 H	12 H	12 H	13 H	13 H	13 H	13 H	13 H

33-2 – Heures officielles nocturnes : *l'heure officielle est fixée à 20h00 en Championnat et en Coupe*

33-3 – Procédure de changement d'horaire

Pendant la « période verte » : Jusqu'au vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » : A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, à partir du mardi 00h00 sur décision de la Commission Féminines au vu d'un motif sérieux et motivé.

HEURES OFFICIELLES pour les U15 F - U18 F à 8 et à 11

Art. 8 des Championnats de jeunes du District Isère

Catégories	Heures Officielles	Heures officielles	Plage horaire autorisée pour le club recevant	Plage horaire autorisée avec accord des 2 club et de la Commission Féminines	
	Samedi	Dimanche	Samedi	Samedi	Dimanche
U 15 F	15 H		12 H 30 – 17 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 8	16 H		12 H 30 – 18 H	10 H 30 – 12 H	10 H 30 – 15 H 30
U18 F à 11 (District)		10 H	12 H 30 – 18 H		
U18 F à 11 (InterDistrict)		13 H	12 H 30 – 15 H	14 h 30 – 17 h 30	10 H – 12 H 30

RAPPEL RÈGLEMENT FOOT A 8

Les terrains doivent être délimités soit par des piquets, soit par des cônes.

Le hors-jeu se signale à la ligne médiane

Le public doit être derrière la main courante, seules sont autorisées à pénétrer sur le terrain, les personnes inscrites sur la F M I.

Les éducatrices/ éducateurs ainsi que les remplaçantes sur le banc doivent se positionner du côté de la cage à 11 et non au centre du terrain.

Le nombre de remplaçantes pour un match à 8 est au nombre de 4 maximum.

TEMPS DE JEU

- U13F : 2 X 30 min pause coaching 1min30 max à la 15^{ème} et 45^{ème}. / pause mi-temps 5 à 8 min ; **les changements se font uniquement pendant les pauses coaching et à la mi-temps** (sauf blessure), même si bon nombre d'éducatrices et éducateurs pensent que les changements à la volée sont autorisés durant le dernier quart temps, cela n'est pas le cas.
- U15F : 2 X 40 min
- U18F à 8 et à 11 : 2 X 40 min
- Seniors F à 8 et à 11 : 2 X 45

4^{ème} ÉDITION DE TOUTES FOOT

COMMENT S'INSCRIRE ?

Comme l'année dernière, toute la démarche d'inscription pour les instances se fera sur **Portail Bleu > Développer des clubs > Toutes Foot** (*L'utilisateur doit être habilité par le référent informatique de la Ligue*)

Une affiche personnalisable ainsi que tous les visuels de communication vous attendent également sur la plateforme **TOUTESFOOT**.

https://www.fff.fr/699-toutes-foot.html?utm_source=CRM&utm_medium=Email&utm_campaign=FFF_ToutesFoot_202526&utm_content=HEADER_TOUTESFOOT_2526&utm_term=Instances

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

5 poules géographiques : 2 de 5 équipes et 3 de 6 équipes
Forfait général : ST MAURICE L'EXIL, RO-CLAIX

CHAMPIONNAT U18 F A 8

Inscriptions pour la 2^{ème} phase :

- Entente ST SIMEON – ST HILAIRE – LA COTE ST ANDRE
- ES TARENTEISE
- EYBENS

CHAMPIONNAT U 15 F

D1

J5 du 18/10

54646053 – BOURGOIN – PAYS DES COULEURS : 11H30, stade de Chantereine 2

54646051 – NIVOLAS – CROLLES : 11H30 au Stade des Mûriers de Nivolas

PLATEAUX U 13 F

1 ère phase : Feuilles de match papiers à envoyer obligatoirement par mail à la Commission Féminines. Toute feuille non envoyée fera l'objet d'une amende.

La F M I deviendra obligatoire dans cette catégorie à partir de la 2ème phase

Rappels importants pour les plateaux U13F:

- Pas de U14F autorisée. C'est le règlement fédéral.

Nous avons encore eu des clubs qui n'ont pas respecté cela faisant jouer des U14F, soit sous fausse licence soit n'apparaissant pas sur la feuille de match.

La responsabilité du dirigeant ou éducateur est engagée, ainsi que celle de son Président.

Si cela se reproduit, les dossiers passeront en **Commission de discipline**.

- La vérification des licences avant les rencontres est obligatoire
- Il est également important de bien remplir les feuilles de match, beaucoup trop de scores absents sur les dernières reçues.

Merci de votre attention et de votre respect des règles pour un bon déroulement des rencontres ;

Inscriptions pour la 2ème phase :

LA RAVOIRE

ST PIERRE SPORT

FOOT LOISIR F A 8

Cette année nous reconduisons le « championnat » Foot Loisir F à 8.

Pour toute inscription ou pour tous renseignements, merci d'envoyer un mail à la Commission Féminines.

Clubs engagés : ESTRABLIN et FARAMANS

Jacques Issartel / Président
P : 06 34 87 23 55